

UN RÉGLEMENT POUR VOTRE SÉCURITÉ • REGULATIONS FOR YOUR SAFETY

Les activités nautiques sont réglementées par un arrêté préfectoral disponible soit dans les mairies ou offices de tourisme, soit à la DDE 74 - UT ANNECY - 15, rue Henry Bordeaux - 74998 ANNECY cedex 9 - Tél : 04.50.66.77.10

Boating activities are controlled by local byelaws, copies of which can be obtained from town halls (mairies) or tourist offices, or from DDE 74 - UT ANNECY - 15, rue Henry Bordeaux - 74998 ANNECY cedex 9 - Tél : 04.50.66.77.10

CIRCULATION DANS LA BANDE DE RIVE BOATING IN THE INSHORE ZONE

Rive Shore
Bouée (amarrage interdit)
Buoy (mooring prohibited)
VITESSE LIMITEE A 5 KM/H
SPEED LIMIT 5 KM/H
50 METRES

Zone dite "bande de rive" délimitée par des bouées coniques jaunes. Circuler perpendiculairement à la rive dans cette zone.
In the "inshore zone" marked by yellow conical buoys, boats are only allowed to leave and enter at right angles to the shore.

Interdit dans la bande de rive et à moins de 50 mètres de cette zone. Interdit au nord des prises d'eau de la Puya et La Tour.
Forbidden in the inshore zone and within 50 metres of this zone. Prohibited to the north the La Puya and La Tour water intakes.

SKI NAUTIQUE WATER SKIING



COHABITATION GÉNÉRALE RESPECT FOR OTHERS

Pêche Fishermen

Respecter les règles de courtoisie envers les autres usagers : pêcheurs, bûteliers, riverains... Les activités de chacun sont préservées.
Behave respectfully towards other users including anglers, boaters and people living on the shore, so that all can enjoy their pursuits.

Laisser une distance libre de 100 mètres à l'arrière (pêche à la traîne ou au filet)
Leave a distance of 100 metres free to the stem (there may be lines or nets).

Ralentir en présence d'aviron, voile... Redoubler de vigilance dans les secteurs de baignade ou de plongée. Attention aux skieurs tombés à l'eau.
Slow down when approaching rowing or sailing craft. Take extra care in bathing and subaqua areas. Look out for water skiers in the water.

SPORTS NAUTIQUES WATER SPORTS

BAIGNADE INTERDITE (DANGER) BATHING PROHIBITED (DANGER)

BATEAUX A PASSAGERS (Flamme rouge à l'avant) PRIORITAIRES
PASSENGER BOATS (Red pennant at bows) HAVE PRIORITY

La baignade et le stationnement des bateaux de plaisance sont interdits aux abords des débarcadères publics, dans le chenal du Thiou et son entrée. Baignade interdite dans les ports, le stade de ski nautique, les roselières...
Bathing and the mooring pleasure boats are prohibited near to public landing stages and in the Le Thiou channel and its entrance. Swimming is prohibited in the ports, water skiing stadium and reedbeds.

DÉPASSEMENT - CROISEMENT OVERTAKING AND PASSING

Bouée cylindrique Cylindrical buoy

Laisser une distance libre d'au moins 50 mètres et ralentir. Priorité à droite et à toutes les menues embarcations et voiles.
Leave a distance of at least 50 metres free and slow down. Priority to the right and to small craft and sail.

Plongeur isolé Isolated diver

Circulation interdite à tout bateau dans un rayon de 100 mètres depuis ce fanion.
Boating prohibited within a radius of 100 metres of this flag.

PLONGÉE SUBAQUATIQUE SUBAQUA DIVING

BAIGNADE PROTÉGÉE DES BATEAUX BATHING PROTECTED FROM BOATS

Plage Beach

Zones surveillées et protégées dans les limites matérialisées par des bouées sphériques jaunes.
Supervised and protected zones are indicated by yellow spherical buoys.

ENGINS DE PLAGE
BEACH RAFTS AND TOYS

Interdits en dehors de la bande de rive délimitée par les bouées coniques jaunes.
Prohibited outside the inshore zone indicated by yellow conical buoys.



ENGINS A PÉDALES PEDAL BOATS

Le nombre de places autorisées correspond au nombre de places assises. Ne présumez pas de vos forces, ne vous éloignez pas trop loin du rivage. Prenez soin du matériel de sauvetage (gilets).
The number of people allowed on board is equal to the number of seats. Don't over-estimate your endurance and don't venture too far from the shore. Take care of the safety equipment (life jackets).

MATÉRIEL DE SÉCURITÉ DANS LES BATEAUX
SAFETY EQUIPMENT IN BOATS

Avant de partir, contrôler les équipements du bateau : gilets, écope, ancre, rames ou pagaies, coupe-circuit, lampe torche, etc... Vérifier les feux de navigation de nuit, etc... Moteur à essence : ventiler la cale avant chaque démarrage.
Before setting off check the boat's equipment : life jackets, bailer, anchor, rows or paddles, circuit breaker, lamp, etc... Check the night navigation lights, etc... Ventilate the hold of petrol-driven boats each time you start.

BAIGNADE ISOLÉE NON-SUPERVISED BATHING

Rive Shore

Bouées coniques jaunes délimitant la zone dite "bande de rive"
Yellow conical buoys indicating the "inshore zone"

Je me signale par tout moyen à ma convenance (exemple : filin retenant une bouée rouge gonflable ou bonnet rouge).
Make yourself obvious by an appropriate means (e.g. a red buoy held by a string or a red bathing cap).

Je suis accompagné par un bateau, pour ma sécurité, en dehors de la bande de rive.
Outside this inshore zone always have a safety boat close at hand.

ENVIRONNEMENT (POLLUTION - BRUIT) ENVIRONMENT (POLLUTION - NOISE)

Ne pas dégrader les berges. Respecter les propriétés riveraines et les sites protégés (Roc de Chère, Réserve naturelle de Doussard). Pour les ordures ménagères et les huiles usagées, utiliser des sacs poubelles et des bidons. Les déposer aux emplacements prévus à cet effet. Limiter le bruit émis par votre bateau et, pour son entretien, utiliser des produits biodégradables.
Do not damage the banks. Do not enter lakeside properties and protected sites (Roc de Chère, Doussard Nature Reserve). Use dustbin liners for household rubbish and can for motor oil and leave them at the sites intended for this purpose. Reduce the noise emitted by your boat and only use biodegradable maintenance products.

Respecter la faune. Préserver la flore. Respecter la flore et la faune.
Roslière protégée. Reedbeds are protected sites.

Il est interdit de nourrir les canards.
To feed the ducks is forbidden.



DOCUMENT À PRÉSENTER À TOUT CONTRÔLE DE LA POLICE DU LAC

Les infractions aux règlements particuliers de police, constituant des contraventions de 5^e classe, sont punies d'une amende pouvant atteindre un maximum de 1500 €, portée au double en cas de récidive, et d'une ou plusieurs peines privatives ou restrictives de droits.

THIS DOCUMENT MUST BE PRESENTED IF YOU ARE STOPPED BY THE LAKE POLICE

Contraventions of the police regulations are punishable by fines of up to 1500 € on first offence and of double this on subsequent convictions, and by confiscation or custodial sentences.

L'utilisation des engins spéciaux motorisés est interdite.
Use of special motorized machines is forbidden.
L'activité kite-surf est réglementée : renseignez-vous.
Kite-surfing activity is regulated : inform you.